Lycée V. Duny

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ACADEMIE DE BORDEAUX REGION AQUITAINE

Le présent procès verbal compte 27 pages, annexes

comprises

Mont de Marsan

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 mars 2013

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 15 membres présents sur 29 (annexe 1).

M. HILLION sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour (annexe 2) est adopté

Le procès verbal de la séance du 18 février2012 fait l'objet des modifications suivantes :

Paragraphe 1 B: a jouter dans le texte introductif l'effectif des secondes : 315

Paragraphe 1 E : l'expression « création de poste » doit être comprise comme poste à pourvoir (certains postes avaient déjà été proposés à la création l'an dernier, pourvus mais pas de façon définitive). Ainsi amendé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Compte financier 2012.

L'agent comptable présente le compte financier.

Il s'agit de la dernière présentation faite sous cette forme : la RCBC (Réforme du cadre budgétaire et comptable) conduira à une modification importante l'an prochain.

Actuellement les fonds de réserve sont délimités par services. A partir de 2013 ces fonds, devenus fonds de roulement, seront dans un compte unique. En attendant, il reste nécessaire de procéder à 2 votes : l'un sur le résultat, l'autre sur l'affectation de ces résultats.

Les charges et produits sont détaillés dans l'annexe 3 et synthétisés dans l'annexe 4. Une présentation de ce compte financier figure en annexe 5. L'annexe 6 présente la variation de ce fonds de roulement.

L'exercice fait apparaître un résultat positif de 5.558,37 € qui se répartit comme suit :

Service général : déficit de 37.095 €

Enseignement technique : excédent de 1.177,81 € service d'hébergement : excédent de 41.476,19 €.

Ce dernier chiffre s'explique, comme l'an passé, par l'augmentation des tarifs fixés par la Région. Cette situation très excédentaire ne se renouvellera probablement pas : la mise en place par le Conseil Régional de la possibilité (donc de l'obligation...) de créer un tarif pour 4 jours de demi-pension va créer, au vu des chiffres d'inscrits un manque à gagner de l'ordre de 40.000 €. On peut donc s'attendre en 2013 à un service hébergement en équilibre.

Cependant l'importance actuelle de ces réserves va nous permettre d'investir dans des matériels utiles, comme cela sera proposé dans une DBM examinée ultérieurement.

Par ailleurs le Proviseur explicite son point de vue sur la fongibilité de ces réserves avec celles du service général : il ne lui semble pas sain de les confondre dans les faits, même si, d'un point de vue comptable, cela devient autorisé de façon automatique : la recette provient des familles pour un service précis. Le conseil partage ce point de vue. Il sera donc, l'an prochain, toujours fait une différence sur l'origine des fonds de roulement, avant de procéder à la fusion réglementaire.

Lycée Victor Duruy avenue de Nonères BP 109 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél : 05.58.05.79.79 télécopie : 05.58.05.79.77 @: ce.0400017b@ac-bordeaux.fr

En ce qui concerne le service général, la situation est nettement plus inquiétante. Le déficit 2012 s'élève donc à plus de 37.000 \mathcal{E} . Ce montant est à peu près équivalent à la baisse de subvention de fonctionnement pour l'année 2012. Malgré des efforts dans tous les domaines, les dépenses ont donc été supérieures aux recettes. Par exemple, au niveau de la viabilisation, malgré les changements de fenêtres et donc les économies d'énergie induites, la facture a augmenté de près de $8.000 \mathcal{E}$.

La subvention 2013 prend l'hypothèse d'une baisse de la facture d'énergie de 21 %!

M. FAYEMENDY fait remarquer que les gagnants des concours nationaux organisés par l'ADEME obtiennent entre 6 et 7 %. Le Proviseur rappelle l'engagement de M. BACHÉ: si cette estimation est fortement erronée, un complément de subvention pourra être attribué au lycée. Il s'inquiète cependant des délais de cet éventuel complément: son annonce sera trop tardive pour permettre au lycée de fonctionner normalement aux 2 premiers trimestres au moins, au cours desquels il faudra faire des économies drastiques.

Pour 2013, la subvention ayant ainsi encore baissé d'un montant d'environ 40.000 €, soit une baisse totale de 37 % en 2 ans, il a été nécessaire de faire un prélèvement sur réserves de 42.653 € pour présenter un budget en équilibre. Les fonds de réserve du service général ne sont plus à cette date que de 43.200 €, ca qui permettrait, si tout restait égal, l'équilibre, par prélèvement, du budget 2014... mais pas au-delà.

Le compte financier est soumis au vote. Il set approuvé à l'unanimité.

La répartition des réserves, conduit à une variation du fonds de roulement décrite en annexe 6. Cette répartition est également adoptée à l'unanimité.

2. Décisions budgétaires modificatives

L'annexe 7 décrit les DBM proposées

2.1 DBM pour vote.

Il est proposé au CA une DBM consistant en un prélèvement de 50.000 € sur le service d'hébergement.

Il s'agit de renouveler une part de matériels et mobiliers (vaisselle, literie, ...), une augmentation des crédits disponibles pour l'achat de denrées alimentaires ainsi qu'un complément de viabilisation.

3.000 € y étaient prévus pour permettre la prise en charge des créances irrécouvrables. M. HILLION rappelle la procédure et signale que le nombre de chèques impayés est en très forte augmentation, alors que cette ligne de dépense était déjà en 2012 de l'ordre de 4.000 €. En conséquence le Conseil décide de porter à 5.000 € le prélèvement prévu à cet effet.

En conséquence ce sont 52.000 € qui seront prélevés.

Par ailleurs, et malgré les restrictions évoquées ci-dessus, il est nécessaire de proposer au conseil un prélèvement sur les réserves du service général afin de prendre en charge des dépenses engagées antérieurement par des autorisations du CA: voyage à Paris et voyage en Italie nécessitent la prise en charge des accompagnateurs pour un total de 1.256 €. Il est également nécessaire de prendre des précautions pour pouvoir assurer des sorties imprévues. 1.000 € sont proposés, sur lesquels, par exemple, 200 sont déjà utilisés pour les bus ayant conduit nos élèves à l'enterrement de leur camarade décédée. Ce prélèvement total de 52.000 plus 2.2256 € est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

S'engage alors un débat sur les possibles économies.

Un premier point « facile » à mettre en œuvre, plus en tous cas que la diminution de la température dans les dortoirs, est une restriction forte sur les sorties et voyages.

Il faut cependant sortir de cette politique de restriction certaines obligations: il est par exemple indispensable de prendre en charge la participation des accompagnateurs au futur voyage en Grande Bretagne de la section européenne: ce voyage fait partie du cursus obligatoire et promis.

Pour les autres sorties il faudra que le conseil tranche entre des priorités : doit on donner les quelques crédits disponibles à des voyages longs concernant une classe ou deux, ou placer la même somme sur des activités plus courtes touchant nettement plus de monde. L'exemple choisi pour cette discussion concerne

un voyage du type « Europe de l'Est » qui concerne 50 élèves qui en resteront tous marqués pour des dizaines d'années et le théâtre en anglais qui concerne, pour à peu près la même somme, près de 300 élèves, mais ne dure qu'une demi-journée et laissera moins de souvenirs marquants, sachant que ces 2 exemples sont tous deux bâtis sur des projets pédagogiques forts.

Si la situation budgétaire reste la même, le CA aura à trancher ce dilemme chaque fois qu'un projet lui sera proposé.

2.2 D.B.M. pour information

Dans la même annexe 7 figurent les informations suivantes :

Attribution par le Conseil Régional de 5.300 € pour l'achat de matériels en sciences physiques. La liste de ces matériels est précise.

Attribution par le Conseil Régional de 4.500 € pour achat de mobilier scolaire. Ce point sera évoqué cidessous.

Intégration dans le budget de la participation des familles à une sortie à Bordeaux, sous réserve de l'accord à cette sortie (point 4).

Cette DBM pour information ne soulève pas de remarques particulières.

3. Structure 2013/2014.

La DASEN prévoit un effectif en augmentation d'environ 60 élèves pour le lycée. En conséquence il serait prudent de prévoir une meilleure utilisation de l'espace. Le Proviseur a donc envisagé, et en informe le CA, la transformation de la salle dite du CA en salle de classe.

Cette salle correspond aux normes de sécurité et permettrait d'accueillir 36 élèves.

Aujourd'hui elle n'est que très rarement utilisée, de moins en moins puisque les CA avec projection ne peuvent s'y dérouler. Les réunions avec une vingtaine de participants peuvent se dérouler en salle 10, les autres dans la salle multimédia utilisée pour le présent conseil.

Une partie des crédits de mobiliers évoqués en 2.2 pourra servir à équiper cette nouvelle salle.

Cette proposition ne soulève pas d'objection immédiate, chacun pouvant y réfléchir avant qu'une décision ne soit prise en juillet au vu des effectifs.

La question est posée du mobilier actuel. Particulièrement massif et mal pratique, personne n'en voit d'usage. Là encore la réflexion de chacun sera bienvenue.

4. Sorties

3 sorties sont proposées :

- 3.1 Sortie à Bordeaux pour les 1ES1 : musée de la sécurité sociale et Musée de la Résistance. 16 mai 2013. Organisateur : M. FRICOT. Participation des familles : 14 €
- 3.2 Bordeaux XVIII° siècle. 2°E, Mme VERGON: visite de Bordeaux 18°, soirée au Grand Théâtre. Participation des familles: 27 €.
- 3..3 Pic du Midi : concernés 2 groupes de 2° MPS. Organisateur M. WICQUART, par l'intermédiaire du FSE (donc pas de recette pour le comptable). Date à préciser en mai.

Ces trois sorties sont acceptées à l'unanimité, tout en se référant à la discussion du point 2.1 : pour chacune de ces 3 sorties, le coût marginal des accompagnateurs étant nul, il est possible de les envisager sans obérer les finances du lycée.

5. <u>Mutualisation des services de lingerie</u>

En annexe 8 figure le projet de création d'un service technique de lingerie mutualisé.

En annexe 9 figure la convention « proposée » par la Région, entre l'EREA, établissement d'accueil, et le lycée DURUY.

Ce projet avait été évoqué brièvement au CA du 18/2, puisque ces documents étaient parvenus au lycée le jour même. Un service commun de lingerie pour les 5 établissements montois est en cours de réalisation à l'EREA de Saint Pierre du Mont.

Mme DARENGOSSE, représentant des personnels, fait remarquer que les machines sont mieux informées que le personnel puisque la date de leur déménagement est connu, alors que la lingère n'a aucune information officielle sur son devenir et son éventuelle nouvelle affectation.

Le Proviseur fait remarquer que le lycée n'a aucun choix : la décision est prise et nous ne pouvons pas refuser de rembourser à l'EREA les frais qui lui seront facturés pour la prise en charge de notre linge.

Le Conseil s'inquiète de certaines prises en charge : actuellement le lycée assure le nettoyage des maillots de l'AS du collège. Le Proviseur a reçu l'assurance que cela continuerait via le service mutualisé. Concernant le linge des agents du Département intervenant pour la restauration scolaire : la même assurance verbale a été donnée au lycée.

L'attention des autorités de tutelle est cependant attirée sur la perte de moyens consécutifs : le temps passé par la lingère à autre chose que les tâches qui seront dévolues à l'EREA a été évalué par les services de la Région à 20 %. Il y a donc une perte de 0.2 ETP pour le lycée, sans compter le temps nécessaire au ramassage et à la redistribution du linge : 2 h par semaine seraient comptées dans la dotation en personnels. Ce chiffre semble très en dessous de ce qui se fera nécessairement.

L'exemple de l'équipe mobile espaces verts est en effet inquiétant : le temps de prise en charge des espaces extérieurs semble avoir totalement disparu du calcul des besoins, alors que la moitié des espaces extérieurs continue à relever du lycée : tout ce qui est « espace gris ».

La convention est soumise au vote et acceptée par

Pour: 2

Abstentions: 13

Contre: 0.

Aucune autre guestion n'étant soulevée, la séance est levée à 19h 25.

Le secrétaire de séance

D. HILLION

Le Proviseur, Président

J. D. DAUX



Mont-de-Marsan, le 18 mars 2013.

Monsieur le Proviseur

Aux

Membres du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

<u>Mardi 26 mars 2013 à 18 h</u> Salle multimédia (A proximité de l'accueil)

et de vous proposer l'ordre du jour suivant :

- Compte financier 2012 (Arrêt du compte et répartition du résultat)
- DBM pour vote
- Convention mutualisation lingerie
- Questions diverses

En cas d'absence du quorum un nouveau Conseil d'Administration sera convoqué le lundi 8 avril à 18h.

Si vous avez des questions à ajouter à l'ordre du jour, vous êtes priés de les déposer au Secrétariat de Direction au plus tard le lundi 25 mars à 17 h.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

J.D. DAUX

Nb : Merci de prévenir votre suppléant en cas d'absence

G
=
\sim
S
Ħ
×
9
326
-
\asymp
d
7
Ξ
\simeq
-
4
\sim
۳
2
$\overline{}$
IINISTR
`>
щ
\forall
~
`
SEI
Z
~

DAUX DAUX DAUX DAUX DAUX DAUX DELLON DELLON DELLON DELLON DESTRICK HILLION DAMPIEN DAM						
DAUX Jean Dominique Proviseur PELLON Patrick Proviseur Adjoint HILLION Damien Intendant BEZELGA Mireille CPE CAMPAGNOLLE Marianne Enseignante FAYEMENDY Nicolas Enseignant FAYEMENDY Nicolas Enseignant PRADEL Jean Paul Enseignant TEILLAGORY Christine Enseignant HERBO Valérie Enseignant DUBOUCHET Patricia Enseignant TEILLAGORY Christine Enseignant DURANCEZ Marie Claire Enseignant DURANCEZ Marie Claire Enseignant DURANCET Valérie Personnel ATOSS DOUCET Valérie Parent d'élève MERIC Bartrand Parent d'élève BOUTON Pierre Elève BAUTON Déborah Elève BAUTON Maéva Elève BACHE Alain Conseil Mun	CIA	NOM	PRENOM	FONCTION	SUPPLEANT	Signature
PEILLON Patrick Proviseur Adjoint HILLION Damien Intendant BEZELGA Mireille CPE CAMPAGNOLLE Marianne Enseignante FAYEMENDY Nicolas Enseignant PRADEL Jean Paul Enseignant DUBOUCHET Patricia Enseignante TEILLAGORY Christine Enseignante HERBO Valérie Enseignante FRANCEZ Marie Claire Enseignante PRANCEZ Marie Claire Enseignante DUFAU Valérie Personnel ATOSS DOVET Valérie Personnel ATOSS DOUCET Valérie Personnel ATOSS MOUCET Valérie Personnel ATOSS MOUCET Valérie Personnel ATOSS MILLET Isabelle Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève BOUTON Pierre Elève CAMPET Déborah Elève MOUN Maéva <	Δ.	DAUX	Jean Dominique	Proviseur		
HILLION BEZELGA Mireille CAMPAGNOLLE Marianne FAYEMENDY Nicolas FAYEMENDY Nicolas FASE FAYEMENDY Nicolas FENSEGRANT PRADEL PRADEL PRADEL PRADEL PRADEL PRESIDANT PRADEL PRESIDANT PERSIDANT PERBO Valérie FRANCEZ Marie Claire FRANCEZ Marie Enseignante Personnel ATOSS DOUCET Valérie NOE MILLET Sabelle Parent d'élève Parent d'élève BOUTON Pierre BAUD CAMPET BAUD Léo Elève Elève Elève Elève Elève Elève THEATE Noémie Elève Elève Elève Elève Elève Elève Elève Elève Elève THEATE Noémie Elève Elève Elève Elève Conseil Municipal LAGOEYTE NOURY NOURY PERSONNAII FERSONNAII FERSONNA	M.	PEILLON	Patrick	Proviseur Adjoint		
BEZELGA Mireille CPE CAMPAGNOLLE Marianne Enseignante FAYEMENDY Nicolas Enseignant PRADEL Jean Paul Enseignant DUBOUCHET Patricia Enseignant TEILLAGORY Christine Enseignante HERBO Valérie Enseignante HERBO Valérie Personnel ATOSS DARENGOSSE Christine Personnel ATOSS DOUCET Valérie Personnel ATOSS NOE Fabienne Parent d'élève MILLET Isabelle Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève GRIVEL Marie Laure Parent d'élève BOUTON Pierre Elève CAMPET Déborah Elève BAUD Léo Elève VILLENAVE Maéva Elève BACHE Alain Conseil Municipal TORTIGUE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	Σ.	HILLION	Damien	Intendant		
CAMPAGNOLLEMarianneEnseignantFAYEMENDYNicolasEnseignantPRADELJean PaulEnseignantDUBOUCHETPatriciaEnseignanteTEILLAGORYChristineEnseignanteHERBOValérieEnseignanteFRANCEZMarie ClaireEnseignanteDUFAUJean LucPersonnel ATOSSDOLEAUPersonnel ATOSSBLANCHEThierryPersonnel ATOSSDOUCETValérieParent d'élèveMOEFabienneParent d'élèveMOEFabienneParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveBOUTONPierreElèveBAUDLéoElèveLéoElèveElèveVILLENAVEMaévaElèveBACHEAlainConseil MunicipalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	MIle	BEZELGA	Mireille	CPE		Estance
FAYEMENDYNicolasEnseignantPRADELJean PaulEnseignantDUBOUCHETPatriciaEnseignantTEILLAGORYChristineEnseignanteHERBOValérieEnseignanteFRANCEZMarie ClaireEnseignanteDUFAUJean LucPersonnel ATOSSDARENGOSSEChristinePersonnel ATOSSDOUCETValériePersonnel ATOSSDOUCETValérieParent d'élèveMERICBertrandParent d'élèveGRIVELBertrandParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveBACHEAlainConseil MunicipalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	MIle	CAMPAGNOLLE	Marianne	Enseignante	SCHEPP Colette	Carried Contraction
PRADEL Jean Paul Enseignant DUBOUCHET Patricia Enseignant TEILLAGORY Christine Enseignante HERBO Valérie Enseignante HERBO Valérie Enseignante FRANCEZ Marie Claire Enseignante DUFAU Jean Luc Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS DOUCET Valérie Parent d'élève NOE Fabienne Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève GRIVEL Marie Laure Parent d'élève BOUTON Pierre Elève CAMPET Déborah Elève VILLENAVE Maéva Elève VILLENAVE Maéva Elève VILLENAVE Noémie Elève THEATE Noémie Elève Léo Elève Léo VILLENAVE Alain Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal NOGNRY Personnalité qualifiée </td <td>Σ</td> <td>FAYEMENDY</td> <td>Nicolas</td> <td>Enseignant</td> <td>LETORT Françoise</td> <td></td>	Σ	FAYEMENDY	Nicolas	Enseignant	LETORT Françoise	
DUBOUCHET Patricia Enseignant TEILLAGORY Christine Enseignante HERBO Valérie Enseignante FRANCEZ Marie Claire Enseignante DUFAU Jean Luc Personnel ATOSS DUFAU Jean Luc Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS DOUCET Valérie Parent d'élève NOE Fabienne Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève BOUTON Pierre Elève BOUTON Pierre Elève CAMPET Déborah Elève VILLENAVE Maéva Elève Maéva Elève Elève VILLENAVE Noémie Elève TORTIGUE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	Σ	PRADEL	Jean Paul	Enseignant	DUFAU Pascale	
TEILLAGORY Christine Enseignante HERBO Valérie Enseignante FRANCEZ Marie Claire Enseignante DUFAU Jean Luc Personnel ATOSS DARENGOSSE Christine Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS DOUCET Valérie Personnel ATOSS NOÉ Fabienne Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève BOUTON Pierre Elève BOUTON Pierre Elève BAUD Léo Elève VILLENAVE Maéva Elève THEATE Noémie Elève VILLENAVE Alain Conseil Régional BACHE Alain Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	Mme	DUBOUCHET	Patricia	Enseignant	CAZALA François	- Link
HERBO Valérie Enseignante PRANCEZ Marie Claire Enseignante DUFAU Jean Luc Personnel ATOSS DARENGOSSE Christine Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS BOUCET Valérie Personnel ATOSS NOÉ Fabienne Parent d'élève MOE Fabienne Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève BOUTON Pierre Elève BAUD Léo Elève BAUD Léo Elève VILLENAVE Maéva Elève BACHE Alain Conseil Régional TORTIGUE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	Mme	TEILLAGORY	Christine	Enseignante	CICOLELLA Bruno	a for the course
FRANCEZ Marie Claire Enseignante DUFAU Jean Luc Personnel ATOSS DARENGOSSE Christine Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS DOUCET Valérie Personnel ATOSS NOE Fabienne Parent d'élève MILLET Isabelle Parent d'élève GRIVEL Marie Laure Parent d'élève BOUTON Pierre Elève BAUD Léo Elève VILLENAVE Maéva Elève BACHE Alain Conseil Régional TORTIGUE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	Mme	HERBO	Valérie	Enseignante	BUR Carine	at a year
DUFAUJean LucPersonnel ATOSSDARENGOSSEChristinePersonnel ATOSSBLANCHEThierryPersonnel ATOSSDOUCETValérieParent d'élèveNOEFabienneParent d'élèveMILLETIsabelleParent d'élèveMERICBertrandParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveBACHEAlainConseil MunicipalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme	FRANCEZ	Marie Claire	Enseignante	MOLLET Sonia	
DARENGOSSE Christine Personnel ATOSS BLANCHE Thierry Personnel ATOSS DOUCET Valérie Parent d'élève NOE Fabienne Parent d'élève MILLET Isabelle Parent d'élève MERIC Bertrand Parent d'élève GRIVEL Marie Laure Parent d'élève BOUTON Pierre Elève BAUD Léo Elève VILLENAVE Maéva Elève BACHE Alain Conseil Municipal TORTIGUE Conseil Municipal Conseil Municipal LAGOEYTE Conseil Municipal Personnalité qualifiée NOURY Personnalité qualifiée	Σ.	DUFAU	Jean Luc	Personnel ATOSS	DUPOUY Cécile	
BLANCHEThierryPersonnel ATOSSDOUCETValérieParent d'élèveNOEFabienneParent d'élèveNOERabelleParent d'élèveMILLETBertrandParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveBAUDLéoElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil MunicipalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme	DARENGOSSE	Christine	Personnel ATOSS	DUFAU Corinne	James SSE.
DOUCETValérieParent d'élèveNOEFabienneParent d'élèveMILLETIsabelleParent d'élèveMERICBertrandParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Σ.	BLANCHE	Thierry	Personnel ATOSS	SAUBAIGNE M. Thérèse	
NOEFabienneParent d'élèveMILLETIsabelleParent d'élèveMERICBertrandParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme	DOUCET	Valérie	Parent d'élève	LEVERBE Paul	
MILLETIsabelleParent d'élèveMERICBertrandParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveBACHENoémieElèveTORTIGUEAlainConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme.	NOE	Fabienne	Parent d'élève	TIMPANI Olivier	
MERICBertrandParent d'élèveGRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEAlainConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme.	MILLET	Isabelle	Parent d'élève	CAZEAUX Claudine	
GRIVELMarie LaureParent d'élèveBOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEAlainConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	M.	MERIC	Bertrand	Parent d'élève	RICARD Marie	
BOUTONPierreElèveCAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme	GRIVEL	Marie Laure	Parent d'élève	DE LUSSY Resmey	Excusée
CAMPETDéborahElèveBAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Ξ.	BOUTON	Pierre	Elève	MONTOYA	
BAUDLéoElèveVILLENAVEMaévaElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mme	CAMPET	Déborah	Elève	ROBYN	
VILLENAVEMaévaElèveTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	S	BAUD	Léo	Elève	AMIMI	Bauch
IeTHEATENoémieElèveBACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	Mile	VILLENAVE	Maéva	Elève	GLEYZE	
BACHEAlainConseil RégionalTORTIGUEConseil MunicipalLAGOEYTEConseil MunicipalCARREREConseil MunicipalNOURYPersonnalité qualifiée	MIle	THEATE	Noémie	Elève		Charee
TORTIGUE Conseil Municipal CARRERE CONSEIL Municipal CONSEIL Municipal CONSEIL Municipal	Σ	BACHE	Alain	Conseil Régional	M. DELPEYRAT	the cure
LAGOEYTE Conseil Municipal CARRERE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	ž	TORTIGUE		Conseil Municipal	Mme DUPOUY VANTREPOL	excusé
CARRERE Conseil Municipal NOURY Personnalité qualifiée	Σ	LAGOEYTE		Conseil Municipal	Mme DAVIDSON	excusé
NOURY	∑	CARRERE		Conseil Municipal	Mme LUCY	8
	Σ	NOURY		Personnalité qualifiée		0

CHARGES

Comptes	A1 : ACTIVITES EDUCATIVES ET PEL	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6067	Fournitures et matériel enseignement	26 330,00	17 589,73	
613	Autres fournitures	10 200,00	10 430,45	
615	Entretien réparation	3 870,00	2 200,51	
61811	Bibliothèque abonnements	2 300,00	3 608,23	
61813	Bibliothèque ouvrages électroniques	100,00	99,00	
61862	Bibliothèque ouvrages	3 200,00	4 231,48	
6245	Voyages études visites	7 717,00	6 112,92	
6251	Déplacement des personnels	100,00	55,30	
6284	Sorties pédagoglques hors transport	200,00	119,60	
6288	Autres charges externes diverses	9 000,000	7 548,30	
6568	Autres transferts	100,00	0,00	
6588	Contribution entre service de l'établissement	7 787,71	7 687,71	
	Contain Dation Chief Co. 1150 Co. 150 Co.	70 904,71	59 683,23	11 221,48

Chapitre	A2: ACTIVITES PEDAGOGIQUES	SPECIALES		
Comples	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6288	Autres charges externes diverses	7 400,00	7 400,00	
65161	Droits d'auteur et reproduction	2 584,34	1 284,00	
		9 984,34	8 684,00	-1 300,34

Chapitre	B: VIABILISATION			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
60611	Electricité	22 000,00	24 604,72	
60612	Gaz	5 500,00	8 042,73	
60614	Autres sources énergie	28 000,00	17 726,96	
60617	Eau	10,000,00	15 125,59	
		65 500,00	65 500,00	0,00

Comptes	Libellė	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6063	Fourniture petit matériel	7 100,00	8 787,96	
6068	Autres fournitures (matériel outiliage)	300,00	0,00	
615	Entretien réparation	65 000,00	62 916,61	
6288	Autres charges externes diverses	100,00	0,00	
		72 500,00	71 704,57	795,43

Chapitre	D: AUTRES CHARGES GENERAL	ES		
Camples	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
60613	Carburants et lubrifiants	1 900,00	1 583,23	
60641	Fournitures administratives	11 642,24	8 123,08	
6065	Linge produits d'entretien	4 800,00	4 871,75	
6066	Infirmerie et pharmacie	1 167,00	994,76	
6068	Autres fournitures	39 827,05	33 608,13	
613	Locations	2 300,00	1 133,76	
615	Entretien réparation	1 500,00	2 020,22	
616	Primes assurances	3 600,00	3 539,49	
61811	Abonnements administratifs	750,00	618,26	
61812	Ouvrages administratifs	180,00	0,00	
61813	Doc admin ouvrages électroniques	50,00	0,00	
622	Rémunérations honoraires	100,00	46,00	
6231	Annonces et insertions	100,00	0,00	
6248	Transports divers	50,00	0,00	
6251	Déplacements du personnel	100,00	48,50	
6257	Réceptions	398,66	462,72	
6264	Téléphone	6 600,00	5 715,63	
6265	Affranchissements	16 500,00	17 886,48	
627	Services bancaires	50,00	0,00	
6286	Concours divers	100,00	0,00	
6288	Autres charges diverses	50,00	0,00	
637	Autres impôts taxes	12 000,00	12 000,00	
6566	Contribution groupement de service	10,00	19,00	
		103 774,95	92 671,01	11 103,94

Chapitre	F : AIDES ET TRANSFERTS			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6571	Bourses nationales	100 000,00	100 467,36	
65762	Fonds social	8 046,04	4 510,21	
65783	Aides forfaitaires frais restauration	22 000,00	21 392,80	
		130 046,04	126 370,37	3 675,67

Chapitre	J1: ENSEIGNEMENT TECHNIQUE			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6.	Divers comptes	3 000,000	1 088,61	
6067	Fournitures et matériel enseignement	13 100,00	6 888,69	
6068	Autres fournitures matériel mobiliers	25 800,00	25 320,34	
613	Locations	3 200,00	3 269,96	
615	Entretien réparation	900,000	807,69	
61811	Doc admin, abonnements	150,00	0,00	
61812	Docs admin ouvrages	50,00	0,00	
6245	Voyages études visites	550,00	0,00	
6288	Autres charges externes diverse	50,00	0,00	
		46 800,00	37 375,29	9 424,71

CHAPITR	E J2 : STAGES FORMATION E	N ENTREPRISE		
Comptes	Libelié	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6.	Divers comptes	410,00	361,95	
		410,00	361,95	48,05

CHAPITE	RE J31 - AUTRES PROJETS			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6.	Divers comptes	6 050,00	780,00	
		6 050,00	780,00	5 270,00

CHAPITE	E N3 - APPARIEMENTS VOYAG	ES ECHANGES		
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6.	Divers comptes	90 674,71	88 774,71	
		90 674,71	88 774,71	1 900,00

Chapitre	L2 : SERVICE ANNEXE D'HEBERGE	MENT		
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
6011	Achats de denrées	507 422,87	411 317,35	
60311	Variation de stock de denrées	-465,36	-465,36	
60611	Electricité	29 500,00	29 500,00	
60614	Autres sources d'énergie	37 957,13	37 957,13	
60617	Eau	8 499,88	8 499,88	
6065	Linge, vêtements, produits	11 443,31	11 443,31	
6068	Autres fournitures	8 923,86	8 923,86	
615	Entretien réparation	35 714,74	35 714,74	
6257	Réception	123,70	123,70	
627	Services bancaires	60,73	60,73	
62855	Hébergements	1 284,38	1 284,38	
6288	Autres charges externes diverses	677,30	677,30	
637	Autres impôts taxes autres	3 515,00	3 515,00	
6448	Autres rémunérations	836,82	836,82	
6451	URSSAF	3 211,00	3 211,00	
64534	IRCANTEC	494,00	494,00	
6562	Reversement CT	111 894,93	111 894,93	
67182	Charges exceptionnelles annulation OR ant.	190,20	190,20	
67188	Divers autres charges except	3 767,45	3 767,45	
		765 051,94	668 946,42	96 105,52

CHAPITE	RE R81 : CAE			
Comptes	L.ibellé	Budget	Compte	crédits non
64454	Rémunérations CAE	20 000,00	15 328,87	
	1	20 000,00	15 328,87	4 671,13

Comptes	E ZD : DEPENSES EN CAPITAL Libellé	Budget	Compte financier	crédits non utilisés
215	Installations Matériel outillage	6 138,64	4 729,33	
2183	Matériel de bureau et informatique	2 461,36	2 461,36	
311	Denrées	465,36	465,36	
		9 065,36	7 656,05	1 409,31

PRODUITS

Chapitre	70 : VENTES PRESTATIONS DE S	ERVICE		
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
7083	Locations diverses	13 000,00	20 817,35	
7087	Participation autres organisations	0,00	766,00	
70888	Autres produits annexes	202,74	243,10	
		13 202,74	21 826,45	8 623,71

Chapitre	741 : SUBVENTIONS DE L'ETAT			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
74118	Subventions diverse Etat	10 630,38	5 794,21	
7412	Subvention bourses et aides	100 000,00	100 467,36	
		110 630,38	106 261,57	-4 368,81

Chapitre 744 : SUBVENTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES				
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
74421	Subvention fonctionnement Région	171 805,16	171 805,16	
74424	Subvention Région frais restauration	22 000,00	21 392,80	
74428	Diverse subventions Région	81 884,05	43 811,36	}
7448	Autres subventions collectivité publique	7 400,00	7 400,00	
		283 089,21	244 409,32	-38 679,89

Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE				
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
7567	Participation établissement service commun	15 000,00	15 000,00	
. ,		15 000,00	15 000,00	0,00

Chapitre	77: PRODUITS EXCEPTIONNEL	.S		
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou raoins value
778	Autres produits exceptionnels	0,00	20,41	
		0,00	20,41	20,41

CHAPITR	E J1 : ENSEIGNEMENT TECHNIQ	UE		
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
74421	Subvention Région fonctionnement	2 000,00	2 000,00	
74428	Autre subvention Région	13 800,00	13 800,00	
7481	Taxe apprentissage	31 000,00	22 753,10	
		46 800,00	38 553,10	-8 246,90

Chapitre J2: STAGES ET FORMATION EN ENTREPRISES				
Comptes	Lìbellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
74118	Subventions diverses (Etat)	410,00	361,95	
		410,00	361,95	-48,05

Chapitre	J38 : AUTRES PROJETS			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
74428	Autres subventions Région	6 050,00	780,00	
		6 050,00	780,00	-5 270,00

Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
7067	Contributions des familles	62 984,00	61 674,00	
74428	Autres subventions Région	4 480,00	4 480,00	
7468	Dons et legs	15 423,00	15 323,00	
7588	Contrinution entre service établissement	7 787,71	7 297,71	
		90 674,71	88 774,71	-1 900,00

Chapitre	L2 : SERVICE ANNEXE D'HEBE	RGEMENT		
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
70621	Produits scolaires -forfaits	498 739,59	498 739,59	
70624	Reversement forfaitaire collège	176 024,06	176 024,06	
7065	Hébergement	35 915,65	35 915,65	
7083	Locations diverses	1 938,00	1 938,00	
74428	Autres subventions Région	3 000,000	3 000,00	
		715 617,30	715 617,30	0,00

Chapitre R81 : CAE				
Comptes	L.ibellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
744514	ASP rémunération CAE	20 000,00	15 328,87	
		20 000,00	15 328,87	-4 671,13

Chapitre 2	ZR : RECETTES EN CAPITAL			
Comptes	Libellé	Budget	Compte financier	Plus ou moins value
1312	Subvention d'investissement Région	0,00	2 461,36	
		0,00	2 461,36	0,00

<u>Récapitulatif</u>

CHARGES

Chapitres	Libellé : Libell	Budget #/	Compte financier	Grédits non
A1	Activités éducatives et pédagogiques	70 904,71	59 683,23	11 221,48
A2	Activités éducatives spéciales	9 984,34	8 684,00	1 300,34
В	Viabilisation	65 500,00	65 500,00	0,00
С	Entretien	72 500,00	71 704,57	795,43
D	Autres charges générales	103 774,95	92 671,01	11 103,94
F	Aides et tranferts	130 046,04	126 370,37	3 675,67
J1	Enseignement technique	seignement technique 46 800,00		9 424,71
J2	Stages et formation en entreprises	410,00	361,95	48,05
J38	Autres Projets	6 050,00	780,00	5 270,00
L2	Service annexe d'hébergement	765 051,94	668 946,42	96 105,52
N3	Appariements voyages échanges	90 674,71	88 774,71	1 900,00
R81	CAE	20 000,00	15 328,87	4 671,13
ZD	Dépenses en capital	9 065,36	7 656,05	1 409,31
		1 390 762,05	1 243 836,47	146 925,58

PRODUITS

Chapitres	Libellé	Budget	Compte financier	Crédits non ntillsés
70	Vente prestations de service	13 202,74	21 826,45	8 623,71
741	Subvention de l'Etat	110 630,38	106 261,57	-4 368,81
744	Subventions collectivités publiques	283 089,21	244 409,32	-38 679,89
75	Autres subventions d'exploitation	15 000,00	15 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	20,41	20,41
J1	Enseignement technique 46 800		38 553,10	-8 246,90
J2	Stages et formation en entreprises	410,00	361,95	-48,05
J38	Autres Projets	6 050,00	780,00	-5 270,00
N3	Apparlement voyages échanges	90 674,71	88 774,71	-1 900,00
L2	Service annexe d'hébergement	715 617,30	715 617,30	0,00
R81	CAE	20 000,00	15 328,87	-4 671,13
ZR	Recettes en capital	0,00	2 461,36	2 461,36
· .		1 301 474,34	1 249 395,04	-52 079,30

Lycée Victor DURUY MONT DE MARSAN

COMPTE FINANCIER 2012

RAPPORT COMMUN DE L'ORDONNATEUR ET DE L'AGENT COMPTABLE

I - FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE COMPTABLE

La mise en œuvre de la carte cible des agences comptables de l'Académie de BORDEAUX a rattaché au lycée Victor DURUY siège de l'agence comptable, le lycée Robert WLERICK, le collège Jean ROSTAND, le collège Victor DURUY de MONT DE MARSAN, le collège Georges SAND de ROQUEFORT et le collège Jules FERRY de GABARRET.

L'agence comptable comprend:

- 1 Agent comptable APAENES / Adjoint Gestionnaire du lycée Victor DURUY
- 1 ADAENES (Fondé de pouvoir, Adjoint à l'agent comptable.)
- 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS (gestion budgétaire et comptable)

Un nouvel agent comptable a été nommé le 1 er septembre 2012 au lycée Victor DURUY.

Depuis la montée en puissance des agences comptables (6 établissements) le lycée s'est attaché à se structurer dans son service de

Nous avons souhaité impliquer fortement les collaborateurs dans la gestion comptable et le suivi des établissements rattachés. Il a été nécessaire d'effectuer une redistribution des tâches de l'intendance afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les établissements que le Rectorat nous a rattaché dans le cadre de la carte cible des agences comptables. A cet effet, un organigramme a été réalisé, précisant les tâches de chacun. Ce travail a été réalisé également afin d'initier une démarche de mise en place progressive du contrôle interne comptable.

Ainsi, l'option a été prise de façon concertée de répartir la gestion comptable quotidienne à plusieurs collaborateurs dans l'objectif de sécuriser les postes de travail en cas de défaillance. Le 1 ER trimestre 2012/2013 a été une phase de test, de formation et de mise en place pour ce fonctionnement.

important reste à effectuer concernant l'harmonisation des procédures dans les relations avec les établissements rattachés. La fiche de L'investissement des agents permet de tirer un bilan concluant. L'agent comptable souhaite pérenniser cette organisation. Un travail procédure reste le meilleur moyen de diffuser une pratique commune. L'agent comptable s'attache actuellement à étendre ce système.

D'une façon générale, les pièces produites par les ordonnateurs via leurs gestionnaires sont conformes à la présentation attendue.

La tâche de conseil dévolue traditionnellement à l'Agent comptable devient de plus en plus difficile à assumer au fur et à mesure de la montée en volume des établissements rattachés à l'agence comptable. Toutefois, a été instaurée une réunion annuelle à destination des gestionnaires afin de créer une unité de fonctionnement et également de débattre des points à améliorer, de l'actualité réglementaire et des évolutions à venir. L'agent comptable exerce un contrôle important sur l'ensemble du passage des opérations comptables menées par les agents en charge d'un établissement rattaché. Il s'agit en fait de former les agents en interne. Nous ne doutons pas un instant que les compétences acquissent au fil de l'eau amèneront l'autonomie attendue en matière de gestion quotidienne des établissements rattachés.

Une vigilance particulière est exercée sur les relations entretenues entre le Gestionnaire et l'agent administratif en charge de l'établissement afin que règne une fluidité soutenue dans les échanges. Cette vigilance a pour objectif de maintenir une compréhension et des réponses rapides aux attentes de l'établissement.

L'arrivée d'un nouveau comptable a permis de mettre en place une convention de groupement comptable. Ce dispositif outre le fait qu'il est encouragé par les autorités académiques est sécurisant pour fixer les relations d'ordre financier entre l'agence et l'établissement

II – Bilan de l'année 2012

Prélèvements

L'année écoulée a commencé avec un prélèvement de 4887 € pour équilibrer le budget 2012.L'ensemble des prélèvements tout service confondu se monte à 89 287.71 €. Malgré tout le résultat global est positif. Ce résultat cache un excédent du service de restauration qui vient masquer un déficit important du service général.

La dotation toujours en baisse pour le fonctionnement est à surveiller car elle vient grever ce qu'il convient d'appeler désormais le fonds de roulement. La réforme du cadre budgétaire et comptable impose cette notion globale qui va se substituer en 2013 à la traditionnelle répartition du résultat par service avec réserves. (Service général, service annexe d'hébergement et enseignement technique).

Toutefois, nous allons mettre à profit cet excédent sur l'exercice 2013 pour réactualiser et compléter le petit matériel dédié à la restauration et à l'internat.

Réactualisation de la gestion de l'inventaire.

se conformer au nouveau cadre. La réactualisation du logiciel dédié à cette comptabilité annexe est en cours. L'unique fournisseur du Un retard est accumulé sur la gestion de l'inventaire et notamment sur les dispositions comptables qu'il convient d'appliquer pour logiciel fonctionnant en mode RCBC doit nous livrer prochainement la nouvelle version permettant de rattraper toutes ces opérations. L'ensemble des établissements scolaires au niveau national étant dans le même cas, les délais sont actuellement très importants.

Viabilisation

La baisse de notre dotation de fonctionnement est justifiée par les travaux effectués en 2011/2012 sur les huisseries mais également par les effets attendus de la procédure de marché public sur la fourniture de chauffage initiée par la Région. Par conséquent nous avons portés un œil particulièrement attentif sur le montant de nos dépenses en la matière.

Ainsi, nous avons dépensés au total 133 724,68 € en 2011 et 141 457,01 € en 2012 sur l'ensemble de la viabilisation (Fonctionnement et service annexe d'hébergement/Internat)

variations à la hausse des prix de l'énergie sont difficiles à appréhender. Néanmoins, une diminution de dotation basée sur le pari d'une Le recul n'est certainement pas suffisant pour évaluer les effets des dispositifs entrepris. De plus, les aléas climatiques, les baisse de viabilisation pourrait mettre l'établissement en difficulté à moyen terme eu égard au prélèvement important (42 653,00 € 9 fois plus qu'en 2012) qu'il a fallu réaliser pour équilibrer le budget 2013.

Le Proviseur

L'Agent comptable,

JD DAUX

D HILLION

Lycée Victor DURUY

MONT DE MARSAN

La situation entre les produits et charges de fonctionnement et opérations en capital fait apparaître la variation du fonds de roulement suivant :

> 1 249 395,04 - 1 243 836,47 == 5 558,57

Service général : -37 095,43

Services spéciaux : enseignement technique 1 177,81 : Restauration

46 670,88

Opérations en capital -5 194,69

5 558,57

Il se répartit comme suit :

Crédits non utilisés: 146 925,58

Prélèvements sur les réserves : -89 287,71

Plus ou moins value de recettes : -52 079,30

5 558,57

Variation du fonds de roulement à la cloture de l'exercice

	TOTAL	Service général	Enseignement Technique	Service Hébergement
au 31/12/2011 Variation 2012	311 932,97 5 558,57	-37 095,43	4 617,18 1 177,81	184 379,91 41 476,19
au 31/12/2012	317 491,54	85 840,45	5 794,99	225 856,10
Equilibre Budgétaire 2013		-42 653,00		

Vérification du fonds de roulement

Disponibilités	3 273 124,51	D CI 5
Chèques à payer	-2 933 527,76	C CI 5
Réalisable à court terme	2 787 750,71	D CI 4
Exigible à court terme :	-2 809 855,92	C Cl 4

Total	317 491,54

Lycée Victor DURUY MONT DE MARSAN

Conseil d'administration du

26-mars-13

ANNEXE 7

Décrisions Budgétaires Modificatives

POUR VOTE

nent du petit matériel spécifique à la restauration
f materiel internat (Matelas)
nises gracieuses
de sécurité sur les denrées alimentaires pour viabilisation
ragnateurs Voyage Paris vagnateurs voyage Italie is sontiestréolacements

Décisions Budgetaires Modificatives POUR INFORMATION

Origine Recette Montant	Montant Objet	
1 Conseil Régional	5 300 € Matériel s	5 300 € Matériel sciences physiques
2 Conseil Régional	4 500 € Mobilier scolaire	scolaire
3 Familles	490 € Sortie Bo	490 € Sortie Bordeaux Mr Fricot



Projet de création d'un Service Technique de Lingerie (STL) - MARSAN

Les projets de mutualisation menés par la DRHRS s'inscrivent dans une démarche d'optimisation des moyens et d'amélioration du service rendu à l'usager. Tous ces projets ont vocation à être installés durablement et à se substituer définitivement à l'intervention des établissements pour les missions concernées.

Faisant suite à l'implantation de deux équipes en informatique et espaces verts sur le secteur de Mont-de-Marsan, l'Equipe Locale Informatique Bureautique (ELIB) et le Service Technique d'Entretien des Espaces Verts (STEEV), et au regard des résultats positifs, il est proposé une extension de la mutualisation dans le domaine de la lingerie par la création d'un Service Technique de Lingerie (STL) sur le périmètre du Marsan.

Les objectifs sont les suivants :

- Pérenniser les prestations en lingerie ;
- Améliorer la qualité du service rendu ;
- Optimiser l'utilisation des moyens matériels et des ressources humaines mis à disposition.

La proposition de construction ci-dessous est inspirée des principes de fonctionnement des services déjà implantés à Libourne et Périgueux. Elle tient compte et intègre la plupart des propositions faites par les établissements lors de la réunion du 16 mars 2011.

I. Présentation du contexte

A. Périmètre d'intervention

Le périmètre géographique comprend cinq lycées : Charles Despiau, Frédéric Estève, Robert Wlérick, Victor Duruy et l'EREA Nicolas Brémontier pour des distances inférieures à 15 kilomètres.

L'acheminement du linge à traiter (livraison, enlèvement) est pris en charge par le STL.

B. Les moyens existants

1) Les moyens humains

Seul le lycée Victor Duruy est actuellement doté d'un poste dédié.

2) Les moyens matériels

Les établissements disposent de l'équipement suivant :

Charles Despiau:

- Un lave-linge Primus d'une capacité de 16 kg;
- Un sèche-linge Primus d'une capacité de 12 kg;
- Une petite calandreuse :
- Un fer à repasser avec centrale vapeur (semi-pro, Ariane).

Frédéric Estève :

- Un lave-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Un sèche-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Une petite calandreuse Miele ;
- Un fer à repasser avec centrale vapeur (semi-pro, Ariane).

Erea Nicolas Brémontier :

- Un lave-linge Miele d'une capacité de 10 kg;
- Deux fers à repasser avec centrale vapeur (semi-pro, Faber).

Victor Duruy:

- Un lave-linge Whirlpool d'une capacité de 10 kg;
- Un sèche-linge Whirlpool d'une capacité de 10 kg;
- Une petite calandreuse Miele ;
- Un fer à repasser avec centrale vapeur Tecnox.

Robert Wlérick:

- Un lave-linge Miele WS 5436 d'une capacité de 6 kg;
- Un lave-linge Girbau HS 2007 d'une capacité de 7 kg;
- Un sèche-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Un sèche-linge Electrolux Wascator d'une capacité de 11 kg ;
- Une calandreuse électrique Danube, ouverture 140;
- Un fer à repasser avec centrale vapeur Pony 2.

C. Les besoins évalués

Les cinq établissements représentent un total de 89 personnels techniques, auxquels il faudra ajouter une vingtaine de personnels autres dont le linge est entretenu par les établissements (personnels de laboratoire).

Tout le linge appartenant aux lycées (jeux de maillots de sports, linge et literie d'infirmerie, etc.) est également à prendre en compte. Ce sont plus de 788 internes qui sont hébergés sur ce secteur. Les volumes seront donc importants en fin d'année.

A ceci, s'ajoutent les rideaux et divers voilages, les textiles utilisés dans les services (chiffons, franges et serpillières, etc.).

Enfin, il faut intégrer la totalité des besoins de l'EREA Brémontier concernant la mission de lingerie (besoins permanents autres que les vêtements de travail, etc.).

En masse, les principaux consommateurs de linge sont les services de restauration pour lesquels le changement de tenue est, à minima, quotidien. Pour ces services, le besoin global peut être évalué à 725 kilos par mois.

Il est moindre en périodicité pour les services généraux et peut être évalué à 468 kilos par mois.

Les services techniques représentent, pour leur part, environ 660 kilos mensuels.

La part des prestations autres (linge d'infirmerie, de sport, des PTL, hôtellerie etc.) peut être évaluée à environ 400 kilos par mois.

Les linges de service sont estimés à environ 200 kilos par mois.

Le linge personnel des élèves de l'EREA est estimé à environ 200 kilos mensuels.

Pour terminer, le volume généré par les internats atteint 2685 kilos, avec un besoin intervenant généralement sur une seule période, la fin de l'année scolaire. Il s'agit des trousseaux types (protège matelas, couette, traversins et tales correspondantes).

Au global, les besoins initiaux sont donc évalués à 2 653 kilos de linge à traiter mensuellement.

II. Présentation des éléments du projet

A. Les moyens en personnels

Sur la base des tonnages estimés de linge à traiter et des organisations de travail actuelles, le besoin en personnels pour le Service Technique de Lingerie est arrêté à **3 ETP** et 3 postes dont 1 emploi de responsable de service.

Le support est paru en interne et les candidats seront reçus en jury le 21 février. En fonction des résultats du jury, il sera ensuite nécessaire de procéder au recrutement d'un ou deux agents lingers.

Les cinq établissements devront nommer un référent chargé de collecter le linge sale, de préparer l'enlèvement (recensement des éléments), de réceptionner la livraison du linge propre et de contrôler la distribution des retours. Le temps nécessaire à cette fonction est évalué à environ deux heures/semaine.

Conformément aux demandes des établissements, la DRHRS a rencontré la lingère en poste à Duruy. Cette entrevue a permis de vérifier, d'une part, l'adhésion au projet (principe et mise en œuvre) et, d'autre part, de répondre aux questionnements (essentiellement sur la position administrative dans le STL, les objectifs et l'organisation du travail et les conditions d'attribution du poste de responsable d'équipe).

La DRHRS a également rencontré l'agent polyvalent prenant en charge la lingerie au lycée Despiau. Cet agent n'intégrera pas l'équipe, son souhait étant de faire une mobilité sur Bordeaux pour convenance personnelle.

B. Les moyens matériels et financiers

La dotation de démarrage prévue est :

- Quatre lave-linge de grande capacité (de 10 à 16kg);
- Trois sèche-linge également de grande capacité;
- Quatre à cinq centrales à vapeur ;
- Une calandreuse de grande capacité (1,20 ml);
- Trois petites calandreuses ;
- Plusieurs machines à coudre industrielles ;
- Deux fers à repasser avec centrale vapeur (semi-pro avec table aspirante);
- Tout le matériel de transport (bacs plastiques et chariots, combis etc.).

La totalité des matériels de lingerie (lave-linge, sèche-linge, etc.) sera mis à disposition du STL. Aucune lingerie ne doit subsister dans les établissements, à l'exception de l'EREA Brémontier qui conserve sa structure à vocation pédagogique.

A l'avenir, les investissements nécessaires au meilleur fonctionnement de la structure seront réalisés au fur et à mesure de l'épuisement du stock de matériels actuels. Ils seront notamment proportionnés au contexte professionnel du STL.

Pour le transport, une proposition de mutualisation d'un véhicule utilitaire sera étudiée avec le lycée Charles Despiau. Le STL est néanmoins doté de son propre véhicule.

S'agissant enfin des moyens financiers, la charte prévoit en annexe une convention financière de participation des établissements aux frais de fonctionnement du service (essentiellement les fluides et petits consommables). Il est prévu que cette participation soit réalisée sur la base d'un versement financier annuel des établissements bénéficiaires vers l'établissement support. Le coût des produits lessiviels est pris en charge par la Collectivité.

C. Les locaux

Une surface d'environ 100 m² est nécessaire à l'installation du STL. Ces locaux doivent comporter des zones distinctes, permettre de respecter « une marche en avant » et répondre aux conditions techniques suivantes :

- Une zone de déchargement/réception ;
- Une zone buanderie avec ventilation et toutes les évacuations nécessaires ;
- Une zone climatisée pour l'atelier de mise en forme (la plus grande surface) ;
- Un local de stockage équipé (rayonnages);
- Des vestiaires, douches, WC etc.;
- Un bureau équipé d'un téléphone et d'une accessibilité internet.

L'enquête d'implantation effectuée sur le lycée Robert Wlérick a fait apparaître des coûts élevés de modification du réseau électrique, ainsi que des difficultés liées à la proximité de la cuisine pédagogique (couloir d'accès commun).

Par conséquent, ce sont les locaux de l'ancien restaurant d'application de l'EREA Nicolas Brémontier prévu à la destruction qui ont été retenus. Les travaux de remise en état et conformité, suivis par la DMO, viennent de se terminer.

D. Organisation et service rendu

L'ensemble des éléments d'organisation et de fonctionnement du STL est contenu dans une charte jointe en annexe qui sera présentée le 18 février et pourra éventuellement être amendée ou complétée.

Le responsable d'équipe sera chargé, en plus de sa participation aux travaux courants, d'organiser le travail de son équipe et les relations avec les gestionnaires ou personnels référents désignés des établissements.

Le transport du linge sera assuré par le service. La périodicité des rotations reste liée à la capacité de stock de chaque établissement (stock évalué à 5 jours de fonctionnement). Deux rotations par semaine devraient constituer une approche équilibrée.

Le fonctionnement du STL doit dispenser les établissements de la charge de la mission lingerie et, ce, de manière pérenne et définitive. Toutes les actions correspondant à cette mission doivent être prises en charge par le STL, qu'il s'agisse de l'entretien basique (lavage, façonnage) ou de l'entretien plus particulier (réparations, mises en forme, à longueur, boutons, etc.) hors achats de matériels ou accessoires.

L'ensemble des opérations de lavage, traitement du linge, etc. est réalisé dans le respect des procédures sanitaires en vigueur, notamment en cas de contamination (gale, poux).

Les établissements ont une obligation d'information vers le STL de toute situation à risque dans ces domaines.

La situation des objets à confectionner doit être traitée séparément.

E. Calendrier prévisionnel

Dans l'état actuel d'avancement du dossier et dans l'attente du résultat du jury de recrutement du responsable, deux dates sont proposées pour le démarrage de l'activité du STL, le 1^{er} avril ou le 13 mai 2013.

Les travaux d'aménagements des locaux et de mises aux normes des installations sont terminés. Les transports, l'installation des machines et leur mise en service devront s'effectuer les 28 et 29 mars, ou les 29 et 30 avril 2013.

Une réunion des lingères, ainsi qu'une visite du STL de Périgueux seront programmés dès les recrutements terminés.

Un contact permanent est assuré par la DRHRS avec les équipes de direction des établissements pour faire face à toutes les éventuelles difficultés.



Charte de fonctionnement du Service Technique de Lingerie du Marsan

Préambule

La présente charte constitue le cadre de fonctionnement du Service Technique de Lingerie, basé sur le bassin de Mont-de-Marsan (STL du Marsan), qui est créé dans le but d'améliorer l'efficacité de l'action régionale.

Elle a pour objectif de déterminer les éléments constituants du STL s'agissant de ses principes généraux de fonctionnement, mais également de définir le périmètre exact des missions dévolues à l'équipe.

Cette charte pourra faire l'objet d'évolutions à l'issue de la première année de fonctionnement du STL et d'un bilan réalisé en commun par les établissements et la Collectivité.

I- Principes généraux d'organisation et de fonctionnement

1) Rattachement géographique

Le STL est basé sur le site de l'EREA Nicolas Brémontier. Il y occupe les locaux de l'ancien restaurant d'application situés à l'arrière droit de l'établissement. Les travaux d'aménagements des locaux et de mises en conformité nécessaires ont été pris en charge par la DMO.

L'établissement permet à l'équipe un accès permanent au site, ainsi qu'un espace de stationnement pour le véhicule de livraisons.

2) Rattachement hiérarchique et administratif

Le STL est rattaché directement à la Collectivité (Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales) qui exerce seule l'autorité hiérarchique. Dans ce cadre, celle-ci assure un lien permanent avec les équipes de direction des établissements par le biais de l'unité « Equipes mutualisées ».

Le responsable de l'équipe est chargé de la conduite et de la gestion de l'activité du STL, sous l'autorité de l'unité Equipes Mutualisées de la DRHRS.

Il assure l'encadrement direct (autorité fonctionnelle) des agents constituant l'équipe. Il priorise les actions et les demandes spécifiques des établissements conformément au descriptif des prestations rendues.

3) Relations avec les établissements

Les cinq établissements doivent nommer un personnel référent chargé de collecter le linge sale, de préparer l'enlèvement (recensement des éléments), de réceptionner la livraison et de contrôler la mise en place des retours.

II - Constitution et cadre d'intervention

1) Périmètre d'intervention

Le STL a vocation à assumer la totalité de la mission lingerie des cinq établissements suivants : Victor Duruy, Charles Despiau, Frédéric Estève, Robert Wlérick et l'EREA Nicolas Brémontier.

Il sera défini avec l'EREA Brémontier la part de linge nécessaire aux travaux pratiques des sections d'application et celle prise en charge par le STL. Lors des périodes de stages et/ou à la demande de l'établissement, le STL prendra en charge l'ensemble de la prestation.

La prise en charge de la mission lingerie s'effectue majoritairement lors de la « présence élèves » et sera complétée sur les périodes réglementaires de « permanence ».

De manière à ne pas interférer sur le fonctionnement du STL, aucun espace, ni matériels affectés à la lingerie ne seront maintenus dans les établissements, hors lieux de stockage et de distribution.

2) Composition de l'équipe et organisation du travail

Le STL est composé de trois agents :

- Un adjoint technique territorial spécialité lingerie en charge de l'encadrement de l'équipe,
- Deux adjoints techniques territoriaux spécialité lingerie.

Un agent est issu du lycée Victor Duruy, doté à ce jour d'un poste de lingère dédié. Les autres sont abondés par la Collectivité.

Ce format intègre les prestations de livraison et d'enlèvement du linge.

La périodicité reste liée à la capacité de stock de chaque établissement (stock évalué à 5 jours de fonctionnement). L'objectif fixé est de deux rotations par semaine qui devraient constituer une approche équilibrée.

Le service est rendu dans le cadre de l'emploi du temps annuel établi par le responsable d'équipe sur la base du règlement du temps de travail de la Collectivité.

III - Service rendu et moyens afférents

1) Descriptif des prestations

Les missions du STL sont définies comme suit :

- > Détachage, lavage et façonnage du linge ;
- > Conditionnement pour la livraison;
- > Raccommodage, réparation (fermetures, boutons, etc.) et retouches ;
- > Confection de rideaux, etc.;
- Enlèvement et livraison.

L'ensemble des opérations de lavage, traitement du linge, etc. est réalisé dans le respect de l'application des procédures sanitaires en vigueur, notamment en cas de contamination (gale, poux).

2) Protocole <u>d'intervention</u>

Pour la prestation générale d'entretien du linge, la prise en charge est directement effectuée par le STL.

Tous les ajustements nécessaires (évolution du nombre de tenues, marquage, mise à longueur, réparations) sont indiqués par le référent de l'établissement selon une procédure établie (formulaire pré-imprimé).

Les établissements ont une obligation d'information vers le STL de toute situation à risque dans son domaine d'activité (possibilités de contagions, besoins sanitaires spécifiques, etc.).

Pour toute demande spécifique (confection):

- □ L'établissement contacte le STL via un numéro identifié ;
- La demande est instruite par le responsable de l'équipe qui évalue le temps et la période propice à la réalisation de la demande ;
- L'établissement peut faire appel au STL pour une mission de conseil sur la définition d'un besoin et le descriptif des fournitures nécessaires à sa réalisation ;
- Le cas échéant, le chef d'établissement valide le descriptif du STL, établit les éventuels bons de commande et en assure le suivi et la réception ;
- □ La réalisation n'intervient qu'après la livraison totale des fournitures ;
- A l'issue de la réalisation, la réception des travaux est organisée avec le responsable ou un autre membre de l'équipe et le représentant de l'établissement.

Les prestations de réparation et de confection ne comprennent pas les achats matériels et accessoires qui seront à la charge des établissements.

3) Dotation en matériels

Tous les matériels de lingerie (lave-linge, sèche-linge, etc.) seront mis à disposition du STL (convention de mise à disposition, cession ou réaffectation).

La liste des matériels immédiatement utilisés est la suivante :

Charles Despiau:

- Un lave-linge Primus d'une capacité de 16 kg ;
- Un sèche-linge Primus d'une capacité de 12 kg;
- Une petite calandreuse
- Un fer à repasser avec centrale vapeur (semi-pro, Ariane).

Frédéric Estève :

- Un lave-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Un sèche-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Une petite calandreuse Miele ;
- Un fer à repasser avec centrale vapeur (semi-pro, Ariane).

Erea Nicolas Brémontier:

- Un lave-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Deux fers à repasser avec centrale vapeur (semi-pro, Faber).

Victor Duruy:

- Un lave-linge Whirlpool d'une capacité de 10 kg ;
- Un sèche-linge Whirlpool d'une capacité de 10 kg ;
- Une petite calandreuse Miele ;
- Un fer à repasser avec centrale vapeur Tecnox.

Robert Wlérick:

en annexe.

- Un lave-linge Miele WS 5436 d'une capacité de 6 kg;
- Un lave-linge Girbau HS 2007 d'une capacité de 7 kg;
- Un sèche-linge Miele d'une capacité de 10 kg ;
- Un sèche-linge Electrolux Wascator d'une capacité de 11 kg;
- Une calandreuse électrique Danube, ouverture 140 ;
- Un fer à repasser avec centrale vapeur Pony 2.

4) Participation des établissements aux frais de fonctionnement

La collectivité prend en charge le coût d'acquisition des matériels et produits lessiviels nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les frais de fonctionnement : viabilisation (eau, électricité), mercerie, etc. seront répartis entre les différents établissements au prorata de l'utilisation du service (pourcentage de linge traité). Les modalités de reversement entre établissements sont fixées par une convention financière présentée

IV- Suivi de l'équipe et bilan d'activité

Le suivi opérationnel du STL est assuré par l'unité Equipes mutualisées (DRHRS) qui est l'interlocuteur des établissements.

Un bilan d'activité est établi et transmis chaque année à chaque équipe de direction des établissements. Il comprend, notamment, un bilan global de fonctionnement, la répartition de la prise en charge du linge pour chaque établissement, ainsi que la répartition des frais de fonctionnement.

Les chefs d'établissements gardent un devoir d'alerte sur les éventuels dysfonctionnements qu'ils pourraient remarquer s'agissant de la qualité de service du STL. De même, la DRHRS se réserve le droit de pouvoir modifier, en cours d'année, certaines conditions de la présente charte afin de faire face à d'éventuels déséquilibres de fonctionnement.

CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE TECHNIQUE DE LINGERIE DE MONT-DE-MARSAN

- > Vu le code de l'Education,
- > Vu le code général des collectivités territoriales,
- > Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- > Vu la convention cadre 2011-2014,
- > Vu la charte de fonctionnement du Service Technique de Lingerie de Mont-de-Marsan,
- > Vu la délibération du conseil d'administration du

Entre l'EREA Nicolas Brémontier à Saint-Pierre-du-Mont, désigné ci-après l'établissement support

Représenté par Monsieur CHEVANCE en sa qualité de chef d'établissement,

ET

_e lycéeà	Mont-de-Marsan,	désigné	ci-après	l'établissement
oénéficiaire Représenté par M/Mme	en s	sa qualité c	le chef d'ét	tablissement,

Préambule

Il a été convenu ce qui suit :

A partir du, la Région met en place sur le territoire de Mont-de-Marsan un Service Technique de Lingerie opérant ainsi la mutualisation de cette mission pour 5 établissements répartis sur les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont :

LGT Victor Duruy, LGT Charles Despiau, LP Frédéric Estève, LP Robert Wlérick, EREA Nicolas Brémontier.

Ce service technique est installé dans la lingerie de l'EREA Nicolas Brémontier à Saint-Pierre-du-Mont qui assure l'approvisionnement en fluides jusqu'aux compteurs (eau, électricité) et la maintenance des locaux mis à disposition.

Ce service technique est organisé sur la base d'une charte de fonctionnement qui prévoit dans son paragraphe 9 la participation des établissements aux frais de fonctionnement du service. Il est prévu que cette participation soit réalisée sur la base d'un versement financier annuel des établissements bénéficiaires vers l'établissement support.

La présente convention a pour objet de définir les modalités précises de ce versement financier.

Article 1: Objet du versement financier

L'établissement support prend directement et uniquement à sa charge les dépenses de viabilisation du service technique (eau, électricité).

Les coûts liés aux produits lessiviels et d'entretien, à la réparation, à la maintenance et à l'acquisition de matériels, ainsi que l'ensemble des autres charges sont assumés directement par la Collectivité.

Dans ce cadre, la participation financière de l'établissement bénéficiaire correspond aux dépenses de fluides relatives au volume annuel de linge traité pour son propre compte.

Article 2 : Modalités de calcul du versement financier

Le montant du versement financier à réaliser par l'établissement bénéficiaire au profit de l'établissement support est calculé de la manière suivante :

<u>Versement financier pour l'année N</u> = Poids de linge traité au cours de l'année N-1 x coût du kilo de linge au cours de l'année N-1

Le coût du kilo de linge pour l'année N-1 est lui-même calculé en ramenant le coût global des fluides pour l'année N-1 sur le poids de linge traité en N-1.

Ce versement financier est réajusté en N+1 pour prendre en compte la réalité des dépenses engagées au cours de l'année N.

<u>Article 3</u>: Organisation annuelle du versement financier

L'établissement support perçoit en début d'année les recettes nécessaires au fonctionnement de l'année.

Au cours du premier trimestre de l'année N, l'établissement support transmet à l'unité Equipes mutualisées de la DRHRS le montant des dépenses de viabilisation (montant global et prix unitaire par fluide) pour l'année N-1.

Sur la base de ces éléments et du poids de linge traité par lycée en N-1, l'unité transmet à chaque établissement bénéficiaire et à l'établissement support un tableau récapitulatif global des dépenses réalisées.

Sur cette base, l'établissement support établit un titre exécutoire de somme à verser. L'établissement bénéficiaire s'engage à régler cette facture dans les trente jours suivant sa réception. L'agent comptable de l'établissement support est chargé du recouvrement par tous moyens utiles des présents titres.

Article 4 : Entrée en vigueur, durée et renouvellement de la convention

Article 5		Règlement	des	litiges
-----------	--	-----------	-----	---------

Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention et s'efforcent de trouver des solutions à l'amiable.

Toutefois, conformément au Code de la justice administrative, modifié, le règlement de tous les litiges portant sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention relève de la juridiction compétente, soit exclusivement le tribunal administratif de Bordeaux.

A Saint-Pierre-du-Mont, le	A Mont-de-Marsan, le
Le chef de l'établissement support	Le chef de l'établissement bénéficiaire
M. CHEVANCE	M/Mme